



GT MOBILITES DES JEUNES

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du jeudi 4 octobre 2018

Hôtel de ville -Paris

Etaient présents :

Sandrine CHARNOZ : Vice- présidente de la commission insertion et pilote du GT
Léa PIERRET : Membre du FFJ et co pilote du GT

Quentin ANTOINE: Pôle emploi
Naouel AMAR : DJEPVA
Laurine BRICARD : DGCS
Hervé FERNANDEZ : ANLCI
Gérard HERNJA : Docteur en Sciences de l'Éducation, responsable formation ECF et enseignant
Elodie MANSON : CCMSA
Inès MININ : CFDT
Tommy VEYRAT : UNCLAJ
Amaria SEKOURI : Adjointe au SG du COJ

Ordre du jour

- Présentation du Laboratoire de Mobilités Inclusives (LMI)
- Présentation des actions de mobilités de Pôle emploi

Audition de Pôle emploi sur les mobilités et LMI

Sandrine rappelle les objectifs et enjeux

- 2^{ème} séance de travail
- Présenter les travaux des membres du COJ sur cette thématique
- Recenser les bonnes pratiques et expérimentations
- Faire des propositions au Comité interministériel jeunes qui pourrait se réunir en décembre prochain
- Réaliser un livrable de propositions

Intervention de Quentin ANTOINE représentant Valérie DREYFUSS Déléguée générale du LMI

Le LMI a été créé en 2013 à l'initiative de Total et de Wimoov et constitue une plateforme de réflexion et d'actions, associant plusieurs grands acteurs (publics, privés, acteurs de l'ESS) concernés par les problématiques des déplacements pour soutenir le développement concret de la mobilité pour tous.

Il est constitué de 19 Membres : institutions, entreprises + opérateurs de transports

Missions :

- Faire émerger au sein de la sphère publique le concept de mobilités
- Produire des analyses objectives sur la mobilité (études depuis 2013) voir la production mobilités et emploi – cartographie d'une plateforme des mobilités – Centre de ressources ouvert via le site internet –

Les Plateformes de mobilités et les opérateurs de mobilité:

Définition (source site internet- LMI qu'est-ce qu'une plateforme de mobilités ?)

« Une plateforme de mobilité est un dispositif favorisant une mobilité inclusive au service d'un territoire et de sa population. Outil de coopération au service de tous les acteurs concernés au plan local (transports publics, collectivités, associations, entreprises...), une plateforme de mobilité recense et analyse les offres et initiatives en matière de mobilité, y compris issues de l'écosystème social existant, et contribue à les renforcer et à démultiplier leurs effets.

Au travers d'une approche basée sur l'accompagnement en mobilité (diagnostic, orientation, suivi, évaluation), elle facilite l'accès des plus fragiles à une mobilité plus autonome. En complément de sa mission de coordination, d'information et d'accompagnement, elle peut proposer des solutions de mobilité lorsque des besoins non couverts sont recensés. Elle s'inscrit dans un effort de maillage fin de son territoire d'activité. »

Le modèle économique est très hétérogène voire fragile avec soutien d'un acteur public.

Un guide des plateformes est en cours de validation par le CGET.

A noter que les territoires ruraux sont démunis et n'ont pas de plateformes

On distingue les PTF de mobilités des opérateurs de mobilités, la PTF a une fonction de diagnostic - phase de bilan et phase d'accompagnement avec l'expert de mobilité. La vision de la mobilité est globale. Chaque PTF a sa propre offre de service en fonction des besoins du territoire dans lequel elle s'inscrit.

A noter 2 grands réseaux : WIMOOV et MOB'IN (ex réseau FARE)

Le LMI veut agir et piloter des expérimentations et souhaite lancer un groupe de travail sur le sujet territoires avec mobilités inclusives.

La question de la mobilité des jeunes dans les travaux du LMI sera vue avec Valérie Dreyfus qui devrait participer à ce groupe de travail à partir de fin octobre.

Les échanges avec les participants de ce groupe de travail ont porté sur les points suivants :

- La question de l'évaluation des plateformes
- La question de la sécurisation financière des plateformes
- La question du non recours si la distance entre la PTF et le lieu d'habitation de la personne pose problème
- La question de la mutualisation des outils pour les entretiens de diagnostics dans la logique de « Dites-nous le une fois »
- La question du droit à l'immobilité et de l'injonction à la mobilité des personnes
- La question de la mobilité dans les grandes agglomérations, les territoires péri-urbains, très ruraux, les petits villages qui ne se pose pas de la même manière (transport collectif-transport individuel)
- La question de la mobilité inclusive qui déborde du seul registre motivation emploi/mobilité

Conclusion de la réunion et perspectives :

- Encourager la mobilité inclusive pour les jeunes
- Systématiser l'évaluation des plateformes pour rendre compte et pour tirer les enseignements
- Présenter des études de cas pour avoir du qualitatif
- Faire appel à un sociologue, (Eric Le Breton ?) un philosophe (Cynthia Fleury ?) un journaliste de la revue TEC Mobilités (Francis Demoz) pour croiser les regards et proposer une définition dynamique des mobilités des jeunes.
- La présentation des actions de mobilité par Pôle emploi sera abordée à la prochaine réunion (Quentin Antoine va transmettre aux membres avant le 24 octobre une contribution écrite)

Prochaine réunion du Groupe de travail « Mobilités des jeunes » portant sur 2 auditions :

- Pôle emploi : Les actions en faveur de la mobilité des demandeurs d'emploi
- Forum des villes mobiles : présentation des actions

Le mercredi 24 octobre à 17h30 Hôtel de Ville de Paris